



Pourquoi des confessions de foi?

Des credo, ou confessions de foi, existent depuis les temps les plus anciens dans l'Église du Nouveau Testament (« Credo » est un mot latin qui signifie « Je crois »). La confession de foi la plus ancienne était sans nul doute la déclaration de foi prononcée lors du baptême, une déclaration de foi en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Cette confession baptismale s'est de toute évidence développée avec le temps, à mesure que d'autres vérités ont dû être soulignées, pour finalement devenir ce que nous appelons la *Confession de foi apostolique* ou le *Credo des apôtres* — une confession de foi encore en usage dans toutes les Églises de la chrétienté. Cette confession fait partie de ce que nous appelons les credo œcuméniques.

Mais pourquoi, pourrait-on se demander, a-t-il été estimé *nécessaire* ou du moins *souhaitable* que l'Église de Dieu ait des confessions de foi affirmant officiellement ce qu'elle croit? En voici les raisons :

1. Une confession de foi sert à *rendre témoignage* devant le monde, en particulier à réfuter les calomnies en circulation au sujet des vérités auxquelles certains groupes de croyants croient ou à propos de ces croyants eux-mêmes. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles Guy de Brès, par exemple, voulait que les autorités civiles sachent ce que les Églises réformées aux Pays-Bas, en Belgique et dans le nord de la France croyaient réellement.
2. Une confession de foi permet ensuite de *donner un résumé* de ce que l'Église croit, étant donné que les 66 livres de la Bible constituent une bibliothèque très vaste et que les hérétiques utilisent habituellement l'un ou l'autre texte de la Bible en le sortant de son contexte. Il leur arrive souvent d'expliquer un texte sans considérer l'importance de ce que l'on appelle « l'analogie de la foi », qui tient compte de la relation harmonieuse existant entre les différentes vérités du christianisme.
3. Les confessions de foi ont également été écrites pour *établir une distinction* entre les Églises fidèles et celles qui le sont moins ou qui sont fausses.
4. Les confessions de foi ont aussi été écrites pour *établir et maintenir l'unité doctrinale* à l'intérieur des Églises. Elles établissent les limites que les pasteurs et les anciens doivent respecter dans leurs enseignements.
5. Nous pouvons finalement mentionner que les textes confessionnels ont pour but de *transmettre aux générations suivantes*, sous forme abrégée, ce qu'une génération donnée de croyants tient pour doctrine essentielle.

De manière générale, nous pouvons dire que pour l'armée du Seigneur, qui est l'Église militante du Très-Haut, les écrits confessionnels sont là pour servir de drapeau permettant de rassembler sous une

même bannière ceux qui sont à l'intérieur de l'Église. Quant à ceux qui sont à l'extérieur de l'Église, ces écrits servent à leur faire connaître l'Église et à les informer au sujet de ce qu'elle croit.

L'Église est autorisée bibliquement à écrire des confessions de foi et elle est justifiée historiquement de le faire. En 1 Timothée 3.15, l'Église du Dieu vivant est appelée « *la colonne et l'appui de la vérité* ». Autrefois, les colonnes d'un temple étaient utilisées pour afficher des proclamations publiées par le gouvernement. En tant que colonne, l'Église confessante se dresse pour faire connaître à l'humanité les vérités du Royaume de Dieu. L'histoire nous montre d'ailleurs que de telles confessions de foi ont été diffusées et conservées à profit.

Une Église possédant une confession de foi bien définie et assez complète, qui affirme ses croyances fondamentales fondées sur la Parole de Dieu, est en mesure de préserver son intégrité et sa pureté doctrinale beaucoup plus longtemps et beaucoup mieux qu'une organisation sans confession. En fait, une telle organisation possède elle aussi une confession de foi; elle est simplement non écrite, basée sur un commun accord et sur la tradition, et devient parfois une arme cruelle entre les mains de diverses factions.

Bien entendu, nous devons garder à l'esprit qu'une confession de foi *ne remplace pas* la Bible, comme certains l'ont allégué, par méchanceté ou par ignorance.

La confession d'une Église doit toujours être considérée comme étant *soumise à la Parole de Dieu*. Une remise en question de son contenu basée sur la Bible elle-même devrait toujours être autorisée si quelqu'un est convaincu, comme l'a dit John Robinson (un pasteur bien connu né à la fin du seizième siècle), que « *le Seigneur a encore plus de vérité et de lumière à faire sortir de sa Parole sainte* ». En effet, nous pouvons dire en ce qui a trait à cette *différence* entre la Bible et une confession de foi que la Bible est toujours le juge d'une confession de foi, et non l'inverse. Les Écritures saintes sont la Parole de Dieu. Les formulations utilisées dans une confession de foi sont des paroles *humaines*. L'Écriture sainte est nécessaire au salut, mais pas les textes confessionnels. La Bible est inaltérable; une confession de foi est sujette à des modifications légitimes, apportées lorsque l'on suit la bonne procédure.

Enfin, mentionnons que les Écritures saintes lient la conscience des croyants, tandis qu'une confession de foi lie notre conscience seulement en vertu de notre relation avec l'Église et de notre promesse d'adhérer à sa confession de foi, à moins de pouvoir démontrer que l'une ou l'autre partie de cette confession est contraire à la Parole de Dieu.

Henry Beets, pasteur

Traduit de « *Why Should There Be Confessional Standards at All?* », *Reformed Herald*, vol. 67, n° 5, mars 2011, p. 5. L'auteur a été pasteur dans l'Église chrétienne réformée aux États-Unis (CRC) de 1895 à 1947. Ce texte est tiré de son introduction à la Confession des Pays-Bas.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))